TRIBUNE

bpost
PB-PP | B-00802
BELGIE(N) - BELGIQUE

JUILLET 2022

CGSP
FGTB Services Publics
Ensemble, on est plus forts

10e CONGRÈS DE L'IRW-CGSP

REPARTIR À L'OFFENSIVE
RÉSOLUTIONS ET MOTIONS

ÉDITO P. 3
Repartir à l'offensive !

RÉSOLUTIONS P. 8

MOTIONS P. 33

78e année - n°19 - juillet 2022 (trimestriel) dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour : CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles

SOMMAIRE

3 ÉDITO
3 / Repartir à l'offensive !

4 SYNTHÈSE DU CONGRÈS

8 RÉSOLUTIONS DE CONGRÈS
8 / Les dépenses publiques
10 / Déconstruire la dette publique
12 / Un plan d'investissements publics
14 / Des impôts justes et progressifs
16 / Un salaire minimum à 14 €
18 / Une sécurité sociale forte
20 / Des pensions légales et par répartition
22 / Le statut, le socle de l'État de droit
23 / Le statut de la Fonction publique
24 / Le droit de grève
25 / Le statut de la Fonction publique
26 / Le télétravail, une modification profonde de l'organisation du travail
27 / Limiter les risques du télétravail
28 / La digitalisation des Services publics
29 / Limiter les risques de la digitalisation
30 / Un fédéralisme progressiste et de coopération

33 LES MOTIONS ADOPTÉES PAR LE CONGRÈS
33 / Motion déposée par le Bureau des Femmes de l'IRW-CGSP
34 / Motion déposée par le secteur Enseignement
37 / Motion déposée par le secteur AMiO
38 / Motion déposée par la Commission Jeunes de l'IRW-CGSP

Certains pleurnichent pitoyablement, d'autres jurent avec obscénité, mais personne ou presque ne se demande : et si j'avais fait moi aussi mon devoir, si j'avais essayé de faire valoir ma volonté, mon conseil, serait-il arrivé ce qui est arrivé ? Mais personne ou presque ne se sent coupable de son indifférence, de son scepticisme, de ne pas avoir donné ses bras et son activité à ces groupes de citoyens qui, précisément pour éviter un tel mal, combattaient, et se proposaient de procurer un tel bien.

(Antonio Gramsci)

L'Histoire est à nous, c'est le Peuple qui la fait

(Salvador Allende)

« Dans un souci de lisibilité du texte les termes sont toujours exprimés au masculin.
Il faut donc systématiquement comprendre ces mots comme visant les deux genres : homme et femme. »

ÉDITO ■■■

REPARTIR À L'OFFENSIVE !

La crise du COVID a marqué de façon indélébile nos vies, certains ont perdu des êtres chers, d'autres ont subi à des degrés divers les affres de cette maladie, mais tous ont été surpris de la fragilité de notre Démocratie et de notre société face à la catastrophe.

« Confinement », « couvre-feux », « limitation des activités », immixtion dans la vie privée, restriction de la liberté d'expression, « fermeture de frontières » ont été autant de leviers actionnés pour faire face à la pandémie.

Autant de leviers qui traduisent à la fois le sentiment d'urgence face à la catastrophe, mais également l'impuissance d'une société ayant, depuis plus de 40 ans, fait fi des services publics, de la protection sociale, de l'intervention publique dans l'économie au profit d'un individualisme croissant et du « libre jeu du marché ».

C'est ainsi qu'il faut expliquer les conditions de travail inacceptables du personnel soignant, conséquence du démantèlement de notre système de santé, et les pénuries de masques…

Les crises bousculent notre quotidien, mettent à mal nos habitudes et, en modifiant notre perspective, éclairent certaines réalités jusque-là cachées, définissent de nouvelles priorités. Ce sont là des moments propices au questionnement, à la remise en cause et, pourquoi pas, à la rupture. Encore faut-il en saisir l'occasion.

Pendant ces périodes, l'histoire se retrouve subitement accélérée et le champ des possibles s'élargit, tout semble réalisable : le meilleur comme le pire.

La crise sanitaire ne fait pas exception !

Parmi ces réalités mises en lumière figure le rôle que doivent jouer les services publics et, par effet miroir, les graves conséquences des politiques d'austérité.

Faire ce constat est nécessaire. Faire ce constat donne un sens à l'ensemble de ces résolutions qui, pour l'essentiel, furent écrites avant le déclenchement de l'épidémie.

Ces résolutions entendent être une proposition globale permettant, véritablement, de changer de modèle. Elles font la preuve que l'IRW-CGSP n'a pas attendu la catastrophe pour imaginer le monde d'après.

Cependant, il faut encore aller plus loin.

Il faut oser dire que les atteintes à l'environnement ont permis à une maladie de franchir « la barrière des espèces » et de se transmettre ainsi aux êtres humains. L'accroissement des échanges mondiaux ayant, pour sa part, permis l'expansion mondiale de ce virus. Expansion facilitée par 40 ans de dégradation de la santé de la population via un démantèlement de nos systèmes de santé, mais également par la valorisation de la malbouffe ou de la sédentarité.

En conséquence, si nous avons bien été confrontés à un virus meurtrier, c'est, entre autres, notre modèle économique qui lui a donné la possibilité de se répandre aussi facilement. Aujourd'hui, certains en appellent à changer nos habitudes pour éviter de multiples résurgences de la pandémie en nous invitant à garder nos distances, à limiter nos contacts et nos déplacements. Nous affirmons que, s'il faut changer quelque chose, c'est bien le modèle économique.

La véritable catastrophe serait faite de renoncement et de défaitisme. Pour éviter cela, Victor Hugo conseille « *d'étonner la catastrophe par le peu de peur qu'elle nous fait* », mais pour cela l'écrivain nous rappelle qu'il faudra « *tenter, braver, persister, persévérer, être fidèle à soi-même, prendre corps avec le destin (…) tenir bon, tenir tête* ». Le temps presse, car derrière la crise sanitaire se profilent déjà les crises sociales et économiques.

Voilà, modestement, l'ambition de ces résolutions.

Patrick LEBRUN
Secrétaire général de l'IRW-CGSP

Laurent PIRNAY
Secrétaire général adjoint de l'IRW-CGSP

REPARTIR À L'OFFENSIVE !

Après 2 ans d'attente et de reports, l'IRW-CGSP a organisé, les 5 et 6 mai derniers, son 10e Congrès. L'occasion de célébrer ensemble enfin les 40 ans de l'IRW-CGSP. Un Congrès qui fixe le ton des revendications et actions de l'IRW-CGSP à venir et qui a donné une place particulière à la culture, singulièrement malmenée ces dernières années.

Moment de rassemblement fraternel et de fondement politique, le Congrès idéologique de l'IRW-CGSP n'a pas manqué son ambition, après deux années de report en raison des restrictions sanitaires pour cause de pandémie de COVID. Si les mandats avaient pu être renouvelés en septembre 2020, les fondamentaux d'un Congrès syndical n'avaient pu être organisés : il était interdit de se rassembler en grand nombre. Les instances syndicales avaient dès lors choisi de reporter la partie politique du Congrès à mai 2022, cette partie qui fonde l'action du syndicat pour les années suivantes. Ces 5 et 6 mai derniers, nous avons donc participé à un Congrès idéologique de mi-mandat (2022-2024) dont l'importance est toutefois considérable pour relancer la dynamique collective interne et identifier les points clefs de mobilisation, revendication et réflexion à mener les deux prochaines années. Un congrès syndical a pour objectif de présenter et porter un projet pour l'IRW-CGSP, ses permanents, ses délégués et surtout ses affiliés. C'est aussi le moment où les frontières entre secteurs et régionales s'effacent pour laisser place à la découverte d'autres terrains de revendication et à la création de ponts entre expériences syndicales et de travail.

Organisé sur un jour et demi, le Congrès 2022 de l'IRW-CGSP a donné lieu à des moments de réflexions et d'échanges riches et variés, structurés autour de trois moments-clefs : la présentation (suivie le lendemain par le vote) des résolutions politiques de l'IRW-CGSP (débattues au préalable dans les secteurs et régionales) que vous retrouvez dans cette Tribune spéciale, une table-ronde avec des invité-es extérieur-es sur le thème du fédéralisme (pour se préparer aux débats autour de la 7e réforme de l'État) et la présentation aux congressistes d'une pièce de théâtre militante sur la défense de la Sécurité sociale.

Sous son slogan « Repartir à l'offensive ! » se cache une vraie démarche/volonté de ne plus se contenter de la défense de nos acquis mais bien de valoriser notre patrimoine commun (nos services publics !) et de recréer un récit politique à gauche, notre récit, celui qui rappelle combien les services publics sont au cœur de la redistribution des richesses et ressources, pour une vraie égalité et au service des citoyens et citoyennes. Ce fut également le sens des discours du Secrétaire général de la FGTB wallonne - le Camarade Jean-François Tamellini - et du Président de la

FGTB fédérale - le Camarade Thierry Bodson - qui se sont attachés à souligner l'importance des services publics et le soutien interprofessionnel apporté à leur défense, sans oublier de condamner les dérives fascistes auquel le pays et l'Europe font face ces dernières années. Le Camarade Patrick Lebrun a quant à lui annoncé le lancement d'une réflexion stratégique de toute l'organisation syndicale autour de la 7e réforme de l'État pour déterminer ensemble nos revendications et être prêts lors des débats qui ne manqueront pas à l'occasion des prochaines élections européennes, fédérales, régionales et communautaires de 2024.

UNE TABLE-RONDE POUR UN DÉBAT DE FOND

Un moment-clé du Congrès fut la table-ronde organisée autour des revendications flamandes pour une 7e réforme de l'État qui occupent l'espace politique depuis quelques mois déjà. L'IRW-CGSP entend se positionner sur ces questions fondamentales pour les services publics et la Sécurité sociale. À cette fin, elle a édité un numéro de la collection *Politique* (revue belge d'analyse et de débat) sur « *La Wallonie à l'heure des choix* »[1]. Les contributions rassemblées dans ce numéro de 195 pages brossent un large portrait de la Région wallonne et des perspectives politiques, sociales, économiques et financières à l'aube d'une nouvelle réforme institutionnelle.

C'est sur cette base que la table-ronde du Congrès a été pensée et organisée pour débattre du fédéralisme avec Marie-Kristine Vanbockestal, administratrice générale du Forem, Fabrice Jacquemart, directeur de la Form'action André Renard et Édouard Delruelle, professeur de philosophie à l'Université de Liège. La rencontre était modérée par Vaïa Demertzis, rédactrice en chef de la revue *Politique*. On y a parlé du sens et de l'intérêt pour une organisation syndicale de se saisir de la question du régionalisme wallon, des préparatifs flamands à une 7e réforme de l'État et de l'impact de ces projets pour la Région wallonne et de la manière de penser et mettre en place un État social et des services publics au niveau wallon. Les discussions et échanges avec la salle se sont ensuite centrés sur les risques et perspectives en matière de Sécurité sociale et la nécessité pour la Région wallonne de se préparer fermement aux négociations. L'IRW-CGSP entend prendre les devants et entamer la réflexion en interne dès cette année.

TOUCHE PAS À MA SÉCU !

C'est le titre de la pièce de théâtre qui a été présentée pour la première fois au Congrès de l'IRW-CGSP, le 5 mai 2022[2]. Le Secrétaire général, Patrick Lebrun, a eu l'idée d'intégrer cette pièce de théâtre au Congrès de mai 2022. C'était, en quelque sorte, une façon concrète de mettre en valeur le secteur culturel et artistique qui a tellement souffert des fermetures de lieux de rassemblements humains ces deux dernières années.

Tout le défi a consisté à créer, mettre en scène et interpréter des histoires de la vie quotidienne ayant pour thématique la Sécurité sociale en Belgique en partant de ses origines,

1. Ce numéro peut être commandé sur le site de la revue : www.revuepolitique.be, info@revuepolitique.be
2. Ce spectacle est le résultat d'une collaboration entre Jean-Henri Drèze pour l'écriture et la mise en scène, les comédiens Hélène Bellet et Maximilien Herry pour l'interprétation, Fanfan Rahir et Natalia Blanch pour la conception scénographique et la réalisation des costumes ainsi que Tristan Herry pour la création sonore.

de sa réalité actuelle et de son devenir. La BD « Un cœur en commun – la belge histoire de la sécurité sociale » de Harald Franssen a été le point de départ du travail de réflexion sur la création du spectacle.

La pièce est structurée en plusieurs tableaux. Le premier tableau traite de l'industrialisation, de la classe ouvrière, du marché du travail et du capitalisme. Le deuxième tableau présente la Sécurité sociale, son évolution, son fonctionnement et la nécessité de la défendre. Le troisième tableau expose le détricotage progressif de la Sécurité sociale qui pourrait l'amener à sa suppression définitive. Enfin, le dernier tableau envisage les conséquences sociales, économiques et médicales si nous n'avions plus aucune protection basée sur la solidarité des travailleur-euses.

UN THÉÂTRE D'INTERVENTION POUR UN ENGAGEMENT SYNDICAL

« Touche pas à ma Sécu ! » se revendique du théâtre d'intervention, à savoir que la pièce a pour vocation de sortir des lieux habituellement réservés à la diffusion théâtrale pour aller à la rencontre des personnes et de leurs réalités. L'objectif est d'informer, susciter le débat et mobiliser collectivement les gens autour de la cause majeure qu'est le maintien et le renforcement de la Sécurité sociale.

La scénographie, basée sur un système léger, modulable et facilement transportable, a été conçue pour servir au mieux le propos et la mise en scène du spectacle. Le choix du matériau s'est orienté vers l'utilisation exclusive du carton. En effet, le carton exprime symboliquement la fragilité du travailleur face au capitalisme. En revanche, si les morceaux de carton se solidarisent entre eux, l'ensemble de la structure se renforce et se solidifie, à l'image de la solidarité entre les travailleurs au travers du mécanisme de la Sécurité sociale.

La pièce de théâtre a été favorablement accueillie par les congressistes présents lors de la représentation. Ces réactions positives renforcent l'IRW-CGSP dans sa volonté d'affirmer le caractère essentiel de l'art militant en son sein. Oui, le théâtre et d'autres formes d'expressions artistiques peuvent être des moyens, parmi d'autres, de défendre et de mettre en perspective et en débat les thèmes de société développés par l'IRW-CGSP.

UNE EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE

Autre apport culturel : tout au long du Congrès s'est tenue dans l'espace des débats une exposition photographique de la Cité Miroir (Liège) « *Matrimoine* ». Non, le Matrimoine n'est pas un mot inventé ces dernières années. Il existe depuis plusieurs siècles et a été progressivement abandonné au profit de celui de patrimoine, qui inféode dès le Moyen Âge les femmes aux propriétés des pères et des maris. En réinvestissant le terme, cette exposition est consacrée à plusieurs trajectoires de femmes wallonnes qui se sont distinguées dans des lieux exceptionnels. L'occasion de mettre en lumière ces sites qui portent en eux la mémoire des actions, des luttes et des créations de ces femmes. Sous la forme d'un parcours photographique au cœur du matrimoine wallon, le visiteur a été invité à s'interroger sur la place des femmes dans l'espace public, leur rôle dans différentes dynamiques architecturales, sociales et politiques en Wallonie.

ET AUSSI EN FACEBOOK LIVE !

C'était une première pour l'IRW-CGSP : notre Congrès idéologique de mai 2022 était aussi retransmis en Facebook live ! Il faut dire que nous célébrions un double anniversaire : ce 10e Congrès coïncidait avec le quarantième anniversaire de l'IRW-CGSP, il fallait marquer le coup ! Et pour cela, nous avons voulu permettre à un maximum d'entre vous de participer à cette célébration.

Vous avez ainsi pu voir (ou revoir) une bonne partie des débats en direct sur Facebook, comme si vous y étiez. Nous vous avons fait vivre en direct les points forts de ce Congrès, à commencer par les discours d'ouverture et de clôture de notre secrétaire général, Patrick Lebrun. Et puisqu'il s'agissait d'un Congrès idéologique, les résolutions qui y ont été adoptées vous ont aussi été présentées en direct, ainsi que le débat sur le fédéralisme, une question ô combien importante à l'aube d'une 7e réforme de l'État. En direct également, les discours de notre Président, Michel Meyer, et des invités de marque comme Jean-François Tamellini, le Secrétaire général de la FGTB wallonne et Thierry Bodson, le Président de la FGTB fédérale.

Bref, grâce à ce direct, vous n'avez rien manqué des points d'orgue de notre Congrès. Mais ce n'est pas tout ! Sur le plateau du Facebook Live se sont succédé toute une série d'invités de divers horizons. Interviewés par la journaliste de la RTBF Christine Lenaerts, ils sont venus parler de différents sujets en lien avec les thèmes de notre Congrès : le fédéralisme, bien sûr, mais aussi la Sécurité sociale ou les finances publiques. Des invités « maison » aussi sont venus parler de l'action menée par le bureau des femmes de l'IRW-CGSP, la commission des jeunes ou la commission des pensionnés. C'était aussi l'occasion de revenir avec Patrick Lebrun et Laurent Pirnay sur les résolutions et leurs amendements, sur ce que seront les lignes de force de notre organisation pour les années à venir. L'occasion aussi de vous faire revivre en image, à travers nos capsules vidéo, des événements qui ont marqué l'histoire syndicale, l'histoire de la CGSP ou les actions et les combats plus récents de l'IRW-CGSP.

Ce Facebook Live, c'était une manière pour l'IRW-CGSP de vous faire partager le plus étroitement possible l'ambiance, mais aussi les échanges, les réflexions et les engagements qui font toujours d'un Congrès - et de celui-ci particulièrement - un moment exceptionnel dans la vie d'une organisation syndicale.

LE CONGRÈS EN VIDÉO

Si vous voulez voir - ou revoir - les moments forts de notre 10e Congrès, qui s'est tenu ces 5 et 6 mai au Castel de Pont-à-Lesse, ne manquez pas la mise en ligne de nos prochaines capsules vidéo !

Pour vous replonger dans l'ambiance et prendre connaissance des décisions prises à l'occasion de ce moment important de la vie de notre organisation, 4 résumés en image seront bientôt disponibles :

- L'ouverture du Congrès et l'allocution de Patrick Lebrun, Secrétaire général de l'IRW-CGSP.
- Coup de zoom sur les résolutions adoptées lors du Congrès.
- La table ronde sur le fédéralisme et la perspective d'une 7e réforme de l'État.
- Les discours de Jean-François Tamellini, Secrétaire général de la FGTB Wallonne et de Thierry Bodson, Président de la FGTB.

À découvrir sur nos réseaux sociaux et notre site internet dès les premiers jours de juillet !

Jean-François Tamellini, Secrétaire général de la FGTB wallonne

Thierry Bodson, Président de la FGTB fédérale

NOS RÉSOLUTIONS DE CONGRÈS

LES DÉPENSES PUBLIQUES

« La chose la plus révolutionnaire que l'on puisse faire est de proclamer haut et fort ce qui se passe. »
Rosa Luxemburg

CONTEXTE

Il est d'un usage courant en politique et dans les médias traditionnels de dénoncer l'ampleur des dépenses publiques et le poids présumé qu'elles font peser sur le budget général de l'État. Déclarées (par qui ? pourquoi ?) trop élevées, elles handicaperaient l'économie du pays et creuseraient le déficit et la dette publics. Ainsi parées de tous les maux, les dépenses publiques font le lit de toutes les accusations d'incurie et de mauvaise gestion.

Pourtant, **la gestion de la crise sanitaire a mis en lumière la nécessité de recourir massivement à la dépense publique pour éviter une crise sociale de grande ampleur.** Ce que la crise sanitaire a également révélé, c'est que les réductions de dépenses dans les services publics constituent un appauvrissement de la société et une menace grave pour l'ensemble de la population.

Non, les administrations publiques ne dépensent pas trop !

Les dépenses publiques sont utiles et efficaces socialement et économiquement, elles créent de la richesse !

Loin d'être un fardeau, elles constituent un élément essentiel du soutien à la consommation des ménages et à l'investissement.

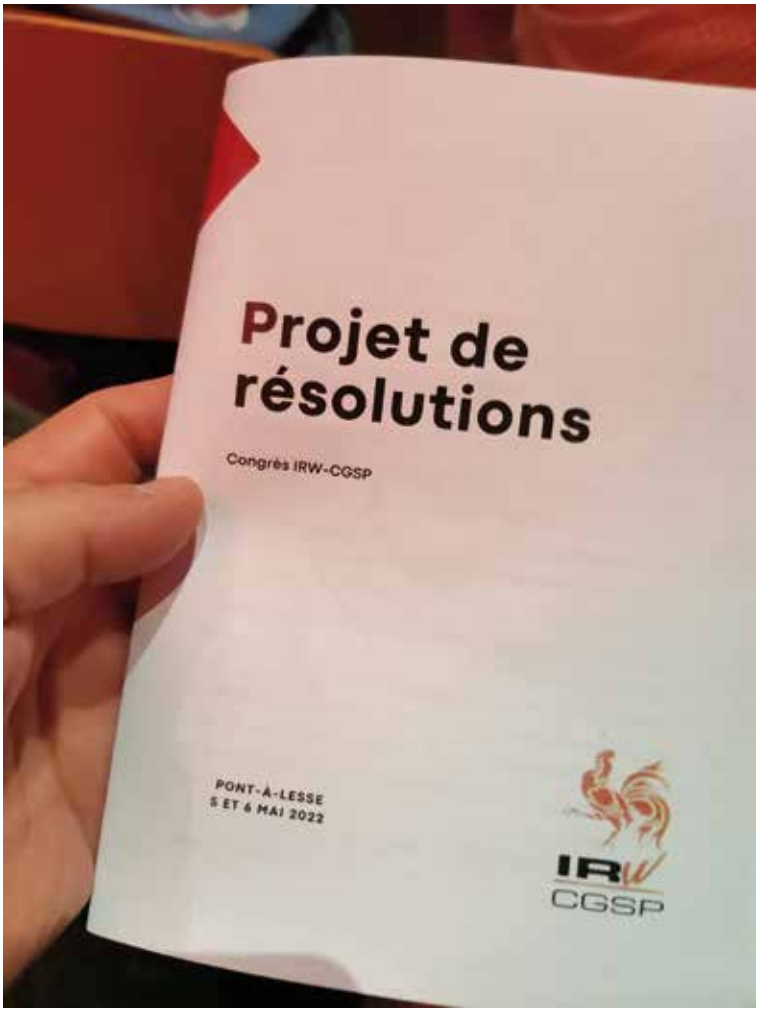

REPARTIR À L'OFFENSIVE POUR…
LES DÉPENSES PUBLIQUES

L'IRW-CGSP rappelle **que les dépenses publiques ne sont pas une ponction sur la richesse nationale produite, mais qu'elles participent massivement à la création de richesses tant sociales qu'économiques.** Il est urgent de revaloriser les dépenses publiques et de réinternaliser les missions !

Le financement des services publics doit se faire principalement **par la fiscalité directe globalisant l'ensemble des revenus et fortement progressive.**

L'IRW-CGSP rappelle que les normes budgétaires et comptables sont d'abord et avant tout **des choix politiques** et qu'à ce titre elles peuvent être contestées.

L'IRW-CGSP s'oppose aux diverses techniques de « screening des dépenses » (au rang desquelles figure le BUDGET BASE ZÉRO) et donc l'objectif consiste à diminuer les moyens alloués au service public.

L'équilibre budgétaire n'a aucune justification économique. Il est légitime de financer les investissements publics par du déficit public et d'ainsi faire passer les investissements sociaux et écologiques avant le principe d'équilibre budgétaire. Pour l'IRW-CGSP, le système capitaliste avec sa vision à court terme de maximisation du profit via une production de biens et services déconnectés des besoins réels de la population entraîne une dégradation des conditions de vie, des systèmes sociaux et de l'écosystème. L'activité économique doit être mise au service de l'ensemble de la population, cela signifie que la production de biens et services doit viser la satisfaction de l'intérêt général. **Il y a donc urgence de réfléchir à une planification démocratique de l'économie pour en finir avec la mise en concurrence des systèmes sociaux,** la dégradation des conditions de travail et l'exploitation excessive de l'environnement et des ressources naturelles, et remplacer la recherche du profit par la satisfaction des besoins collectifs et des exigences environnementales.

La dépense publique n'est pas un fardeau, mais une autre façon de produire de la richesse qui, en sortant la fourniture de services et de prestation, de la sphère marchande en assure, sur base d'un financement collectif et progressif, l'égal accès à tous. Le développement des services publics et de la sécurité sociale porte, potentiellement, en lui, la remise en cause du système capitaliste. En affirmant que la dépense publique représente environ 50 % du PIB, l'activité publique fait la preuve qu'une économie moderne peut-être anticapitaliste. L'IRW-CGSP rappelle que les dépenses publiques participent à la création de richesses du pays.

DÉCONSTRUIRE LA DETTE PUBLIQUE

« On ne peut attendre d'un État qu'il ferme ses écoles et ses universités et ses tribunaux, qu'il abandonne les services publics de telle sorte qu'il livre sa communauté au chaos simplement pour ainsi disposer de l'argent pour rembourser ses créanciers étrangers ou nationaux. Il y a des limites à ce qu'on peut attendre d'un État, de la même façon que pour un individu. »

Commission de droit international de l'ONU, 1980

CONTEXTE

Le battage médiatique autour de la « crise » de la dette publique détourne depuis plusieurs années notre attention de l'impact des contre-réformes fiscales : réduction des recettes publiques, redistribution réduite des richesses, augmentation des inégalités. Cette baisse conséquente des recettes de l'État oblige la puissance publique à emprunter pour compenser cette perte. Cette « crise » de la dette publique sert de prétexte pour mener une offensive très dure contre les droits économiques et sociaux des citoyens en général et des travailleurs en particulier, en appuyant les politiques d'austérité.

Loin de se limiter à une pure compréhension comptable, la dette publique est en réalité un enjeu social et politique qui touche à la redistribution de la richesse. Un État doit pouvoir s'endetter, notamment quand il s'agit d'investir dans les services publics et dans de grands projets d'infrastructure. L'emprunt public est un outil à la disposition des gouvernements pour agir dans l'intérêt général des collectivités.

L'IRW-CGSP tient à dénoncer le mythe selon lequel l'existence de la dette publique est un fardeau qui pèse sur les générations futures. Cette histoire est commode pour nous faire accepter des politiques d'austérité allant à l'encontre de nos intérêts. Nous revendiquons la restructuration immédiate, voire l'annulation, de la dette structurelle.

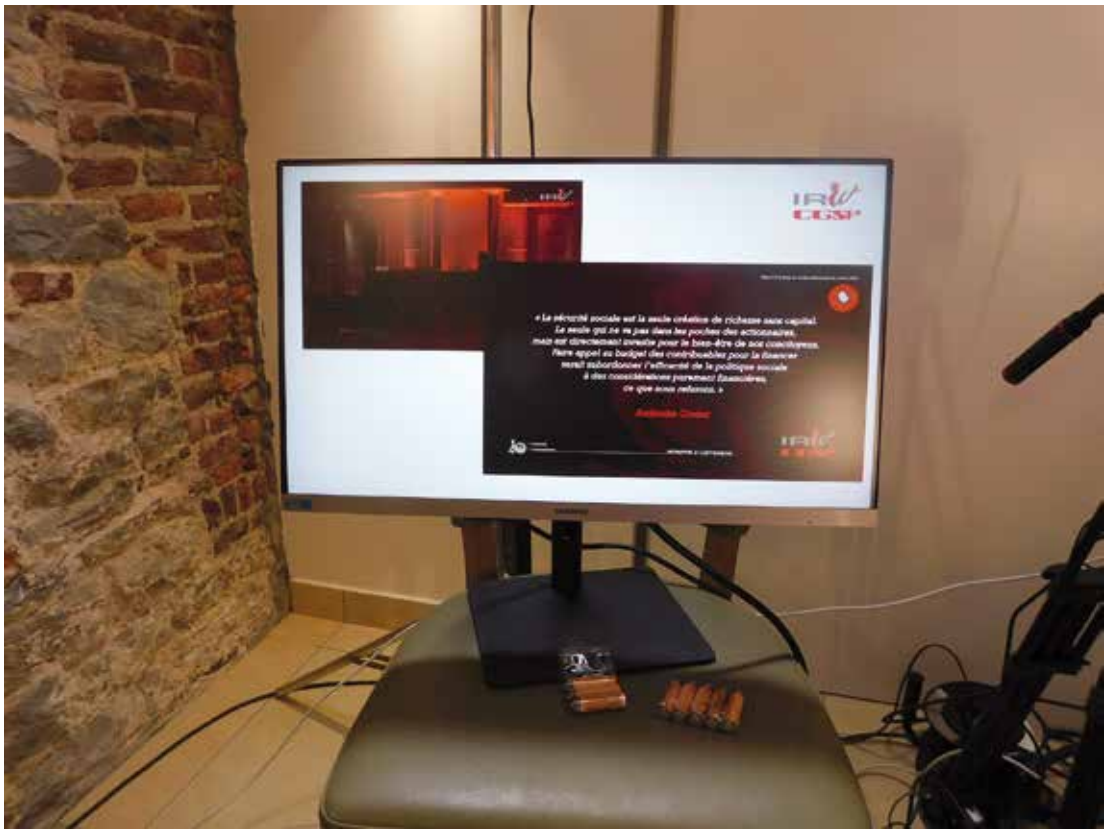

REPARTIR À L'OFFENSIVE POUR…
DÉCONSTRUIRE LA DETTE PUBLIQUE

L'IRW-CGSP rappelle que la dette publique est actuellement **une rente pour les banques privées,** lesquelles ne dédaignent pas prêter aux États et rechignent à se séparer de titres publics lors des campagnes de rachat par la BCE. Ce faisant, elles font la preuve qu'elles ne croient pas aux discours sur la faillite des États.

La gestion de la pandémie, en mettant en avant l'importance de la dépense publique, a été synonyme d'une augmentation significative de la dette publique. Si les institutions européennes, en activant la clause de flexibilité, ont temporairement écarté l'application des règles imposant une réduction de la dette et du déficit public, ce choix ne durera pas longtemps et l'austérité sera de nouveau de rigueur.

Dans ce contexte, l'IRW-CGSP souligne qu'en l'absence de mesures fortes, la population subira de nouvelles attaques contre les services publics et la sécurité sociale lui faisant subir, une deuxième fois, les conséquences de la pandémie et de sa gestion.

De plus, l'austérité à venir nous rendra encore plus vulnérables en cas de résurgence de la pandémie. **La réduction de la dette publique ne peut plus être un objectif de la politique budgétaire.**

Pour ces raisons, l'IRW-CGSP revendique :

- un **audit transparent des dettes publiques** fédérale, wallonne et communautaire en vue de leur restructuration et annulation des dettes illégales, illégitimes ...

- la diminution de la dette via l'utilisation d'une **banque publique** et une réforme de la BCE ;

- la **socialisation de Belfius,** afin de lui donner une mission de service public et de l'utiliser pour financer la transition écologique et refinancer la dette à du 0 % auprès de la BCE (cf. résolution n° 4 « Fiscalités ») ;

- la **création d'une banque publique wallonne** ou une caisse d'investissement wallonne et faire appel à l'épargne des citoyens wallons ;

- que la création et la distribution monétaire soient aux mains des pouvoirs publics ;

- l'immunisation des investissements publics sociaux et économiques de toutes les entités et sortir de l'austérité (cf. résolution n° 2 « Investissements publics ») ;

- l'organisation d'un « emprunt obligatoire » à taux zéro pour les banques et les patrimoines les plus élevés contraignant les détenteurs de capitaux à prêter à taux « 0 » aux pouvoirs publics ;

- la diminution de la dette **en faisant contribuer les détenteurs de capitaux** (cf. résolution n° 4 « Fiscalités »).

UN PLAN D'INVESTISSEMENTS PUBLICS

« Je n'accepte plus les choses que je ne peux pas changer. Il est désormais temps que je change les choses que je ne peux pas accepter. »

Angela Davis

CONTEXTE

Les conséquences de la crise du COVID ont permis de mettre en évidence la nécessité de l'investissement public pour développer les services publics et l'infrastructure, mais également comme élément essentiel de la relance de l'ensemble de l'économie.

Après avoir chuté très fortement au cours de la décennie 80, les dépenses d'investissements publics sont, en Belgique, stables depuis le début des années 90 et se situent entre 2 et 2,5 % du PIB. Cependant, la Belgique est, avec l'Allemagne, un des États membres de la zone euro dont l'investissement public est le plus faible. **Le sous-investissement belge est structurel : c'est un choix politique !**

Il est nécessaire de revoir la manière dont les investissements publics sont pris en compte dans l'application des règles européennes pour que les dépenses publiques d'investissement sortent de la comptabilité nationale des États membres.

L'IRW-CGSP appelle à définir une norme minimale pour l'investissement public en Belgique, comparable aux recommandations du FMI qui soutient un objectif compris entre 3,6 et 4,8 % du PIB dévolus à l'investissement public.

REPARTIR À L'OFFENSIVE POUR…
UN PLAN D'INVESTISSEMENTS PUBLICS

L'IRW-CGSP revendique une **réhabilitation de l'investissement public** permettant de répondre aux besoins de développement des services publics pour garantir une meilleure redistribution des moyens publics et de mettre fin à la logique des partenariats public-privé. Ainsi l'IRW-CGSP revendique une croissance soutenue des investissements publics.

L'IRW-CGSP revendique l'établissement d'un pacte national comprenant un volet spécifique pour l'investissement public et répartissant les objectifs budgétaires par des règles qui, une fois édictées, ne nécessitent pas de négociations et contraignent les différents niveaux de pouvoir. Ce pacte différencierait les objectifs pour l'Entité I (Pouvoir fédéral et sécurité sociale) et l'Entité II (entités fédérées et pouvoirs locaux). Au sein de l'Entité II, les objectifs s'appliqueraient ensuite à trois entités distinctes : la Flandre, la Wallonie et Bruxelles.

L'IRW-CGSP revendique la **primauté des investissements sociaux et écologiques** sur le principe d'équilibre budgétaire ainsi qu'une répartition géographiquement équitable de tous les investissements.

Enfin, l'investissement public doit également se concentrer sur le **développement de technologies de pointes** afin de compenser les pertes en matière d'industries lourdes. Ils doivent donc s'inscrire dans une stratégie de **relocalisation de l'activité.**

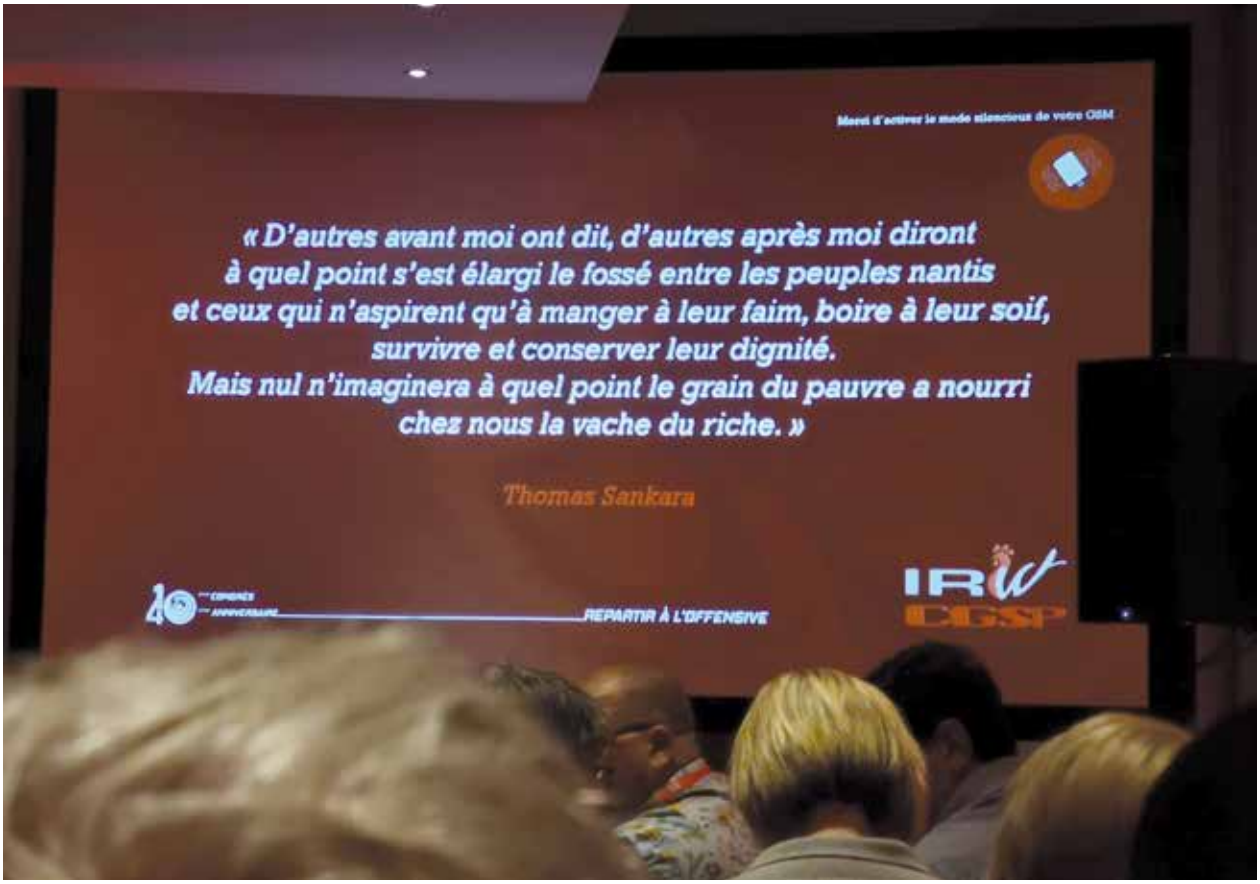

DES IMPÔTS JUSTES ET PROGRESSIFS : UN CHOIX POUR UNE SOCIÉTE PLUS ÉGALITAIRE

« Il existe deux façons principales pour un État de financer ses dépenses : par l'impôt, ou par la dette. D'une manière générale, l'impôt est une solution infiniment préférable, à la fois en termes de justice et d'efficacité. »

Thomas Piketty

CONTEXTE

La fiscalité est un sujet politique important. Son organisation, sa structure et son développement conditionnent directement les services publics puisque la fiscalité est la principale source de financement de ces derniers.

Tronquant la réalité, le gouvernement veut nous faire croire que les travailleurs belges sont les plus taxés et que, d'autre part, les employeurs paient trop de « charges » patronales. Par là même, ils en profitent pour brouiller les frontières entre ce qui relève de la fiscalité d'une part, et de la protection sociale d'autre part.

Depuis plus de 30 ans, tous les gouvernements successifs ont systématiquement baissé ces cotisations sociales, diminuant d'autant les ressources de la Sécurité sociale. Depuis 30 ans, aucune augmentation significative du taux d'emploi n'a été enregistrée. Cependant, les salaires des dirigeants et les dividendes des actionnaires ont bondi de manière exponentielle. Ne pas voir le lien entre ces deux faits relève de la mauvaise foi et constitue le socle de l'entêtement actuel à mener les mêmes politiques désastreuses pour obtenir toujours les mêmes piètres résultats !

Nos propositions pour plus de justice fiscale :

Progressivité de l'impôt et globalisation des revenus

Il faut le répéter : la progressivité est une concrétisation de l'égalité. L'impôt progressif est un instrument éprouvé pour lutter contre la croissance des inégalités de revenus et de patrimoines au sommet de la hiérarchie. Aujourd'hui, la progressivité de l'impôt est forte pour les bas et moyens revenus et faible pour les revenus élevés. D'autant que certains types de revenus (singulièrement des revenus auxquels les personnes à bas revenus ne peuvent pas accéder, tels que les revenus locatifs ou mobiliers) échappent à la progressivité de l'impôt en raison de l'absence de globalisation des revenus dans le système fiscal belge.

C'est pourquoi, pour l'IRW-CGSP, le problème n'est pas le niveau de taxation sur le salaire, mais bien le fait qu'une part importante des revenus échappe à l'impôt ou est faiblement taxée en raison de mesures d'exonération fiscale.

Lutter efficacement contre la fraude fiscale

Eluder l'impôt semble être devenu un sport pour certains. À tel point que la fraude fiscale représente en Belgique pas moins de 30 milliards d'euros par an. Cette somme astronomique est le résultat, d'une part, de l'existence du secret bancaire qui permet aux plus nantis d'échapper à l'impôt et, d'autre part, du manque total de volonté politique de donner à l'administration fiscale les moyens humains, financiers et juridiques pour organiser les contrôles nécessaires.

Revenir à un impôt des sociétés équitable

L'impôt sur les bénéfices des sociétés est artificiellement bas en raison de l'octroi de réductions d'impôts telles que les intérêts notionnels.

REPARTIR À L'OFFENSIVE POUR…

DES IMPÔTS JUSTES ET PROGRESSIFS

Pour l'IRW-CGSP, la fiscalité est l'outil privilégié pour **tendre vers une société toujours plus juste et égalitaire.** Une société où le prélèvement de l'impôt est réparti équitablement sur base de critères progressifs tenant compte du patrimoine de départ, de l'ensemble des revenus, mais aussi des situations de chacun.

Nous plaidons donc **pour une augmentation des tranches d'imposition** via le rétablissement des tranches à 52,5 et 55 % et pour l'instauration d'une tranche à 65 % pour les revenus supérieurs à 14 000 euros bruts par mois. Ainsi que pour **l'augmentation de la quotité exemptée d'impôt** pour les revenus les plus faibles.

Le renforcement de la progressivité ainsi que **la globalisation des revenus** doivent permettre de poser la question de la fixation d'un montant de revenus maximum.

L'IRW-CGSP demande la création d'un **cadastre des fortunes** afin de **créer un impôt sur les grosses fortunes.**

L'IRW-CGSP défend la globalisation de tous les revenus dans l'IPP en y réintégrant notamment la taxation des revenus mobiliers, des revenus locatifs et plus-values sur actions.

L'IRW-CGSP souhaite **supprimer les cadeaux fiscaux** (niches fiscales) octroyés aux entreprises, dont notamment le système des intérêts notionnels ou la déduction pour revenus définitivement taxés.

L'IRW-CGSP revendique l'instauration d'une taxe sur les plus-values à la vente des bâtiments.

L'IRW-CGSP demande la **levée du secret bancaire** prioritairement pour les sociétés et non pas pour les particuliers ainsi que l'augmentation des moyens alloués à la lutte contre la fraude fiscale.

L'IRW-CGSP exige **le recrutement immédiat d'agents des Finances** dotés d'outils informatiques et législatifs de pointe afin de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale.

UN SALAIRE MINIMUM À 14 €

« La bourgeoisie impose l'idée que le marché se dirige seul, et que la crise est un coup du sort aléatoire et incontrôlable. Est alors pointé du doigt le coût du travail et des protections sociales, accusé de peser trop lourd dans l'économie. Ce discours permet de poursuivre les atteintes au droit du travail et au système de protection sociale. Toute forme de revendication devient une atteinte aux dominants légitimes, qui seraient au service de l'intérêt général. »

Monique Pinçon-Charlot

CONTEXTE

C'est un fait : **la Belgique est un pays riche,** mais les Belges le sont-ils pour autant ? Force est de reconnaître que malheureusement non. Aujourd'hui, les disparités économiques et sociales sont plus grandes que jamais. Si les travailleurs belges produisent en effet de la richesse, ils n'en sont pas les principaux bénéficiaires. Ainsi, en 2017, la part salariale dans le PIB belge ne s'élevait qu'à 49,2 %. Il faut en comprendre que **les travailleurs perçoivent moins de la moitié de la richesse qu'ils produisent.** Les 50,8 % restants reviennent quant à eux aux propriétaires, notamment sous la forme de dividendes. Indubitablement, **le « gâteau » belge n'est pas partagé correctement.** Cela est d'autant plus grave qu'il faut constater, depuis plus de trente ans, une baisse tendancielle de la part de la richesse produite revenant aux salaires.

Pire encore, la part des richesses concentrée dans les mains des 10 % les plus riches ne cesse d'augmenter alors que celle concentrée dans les mains des 10 % les plus pauvres ne cesse quant à elle de diminuer. **Nous assistons à un transfert des richesses inversé.**

Aujourd'hui, le salaire minimum en Belgique est fixé à 9,65 € brut par heure soit à peine 1 593,81 € brut par mois. Cela représente à peine 1 340 € net par mois pour un salarié à temps plein et vivant seul. Quand on sait que le seuil de pauvreté en Belgique est fixé à 1 115 € net par mois pour un isolé, on comprend que la différence est si minime que même un travailleur à temps plein n'est pas à l'abri de basculer dans la précarité.

Face à ces constats, **l'IRW-CGSP revendique un salaire minimum à 14 € brut de l'heure, soit approximativement 2 300 € brut par mois.**

Augmenter le salaire minimum à 14 € brut de l'heure, c'est également **renforcer le financement de la sécurité sociale** par le biais des cotisations. C'est donc également participer à la pérennisation du système de sécurité sociale et augmenter la part perçue par l'État en vue de la bonne continuation du fonctionnement de nos institutions et de nos services publics.

REPARTIR À L'OFFENSIVE POUR…

UN SALAIRE MINIMUM À 14 EUROS

L'IRW-CGSP s'oppose au discours du « salaire poche », elle rappelle que **le salaire est un droit socio-économique et non un coût.** Elle revendique **une augmentation du salaire brut.**

À brève échéance, dans le cadre d'une perte énorme de pouvoir d'achat, nous réclamons **un salaire minimum à 14 € brut de l'heure, soit approximativement 2 300 € brut par mois.**

À terme, le salaire minimum ne pourra jamais être inférieur à 75 % du salaire médian.

Les politiques salariales doivent participer activement à **une meilleure redistribution des richesses** produites elles doivent donc être financées au travers d'une contribution accrue des gains de productivité.

L'IRW-CGSP revendique une **revalorisation générale des barèmes de la Fonction publique.**

UNE SÉCURITÉ SOCIALE FORTE

« La sécurité sociale est la seule création de richesse sans capital. La seule qui ne va pas dans les poches des actionnaires, mais est directement investie pour le bien-être de nos concitoyens. Faire appel au budget des contribuables pour la financer serait subordonner l'efficacité de la politique sociale à des considérations purement financières. Ce que nous refusons. »

(Ambroise Croizat)

CONTEXTE

Les discussions actuelles sur la sécurité sociale se focalisent sur l'existence d'un déficit, présenté comme important et qui, en l'absence de réformes significatives, menacerait l'existence même de la sécurité sociale. La généralisation d'un tel discours a pour conséquence, si ce n'est pour objectif, de **semer le doute sur la viabilité du système.**

Cette vision strictement économique de la sécurité sociale nous amène à la penser comme une entreprise privée au mépris des principes et valeurs ayant présidé à sa création. Il est donc nécessaire de rappeler, au préalable, que la sécurité sociale est bien plus qu'un simple mécanisme de réduction des inégalités. Elle est, à la fois, **un puissant outil de redistribution des richesses et la concrétisation effective de la solidarité entre les travailleurs.**

Ainsi, il convient de prendre conscience que la vision comptable de la sécurité sociale masque le fait que sa gestion, son organisation et les missions qui sont les siennes sont, d'abord, des questions politiques. À ce titre, nous avons notre mot à dire. Il faut rappeler que la cotisation sociale constitue une distribution immédiate, au profit du travailleur, de la richesse produite. **Elle est donc une partie de notre salaire que nous décidons de mettre en commun** et qui doit être la source principale du financement de la sécurité sociale.

Réduire les cotisations sociales, c'est donc, à la fois, une attaque directe contre les salaires et contre les moyens que nous décidons de mettre en commun pour assurer notre protection collective en cas de besoin. En effet, pour l'instant, les diminutions de cotisation sont comblées par l'intervention des pouvoirs publics. Or, dans un climat de réduction des dépenses publiques, les moyens accordés pour pallier les réductions de cotisations se font au détriment d'autres politiques.

Cet assèchement des recettes tirées des cotisations sociales est, en outre, intervenu sans qu'aucune contrepartie ne soit demandée aux entreprises. Rien d'étonnant dès lors à ce que l'on constate, entre 1996 et 2016, une augmentation de plus de 11 milliards des dividendes nets versés aux actionnaires. Autrement dit, le définancement de la sécurité sociale s'organise au profit des actionnaires !

REPARTIR À L'OFFENSIVE POUR…
UNE SÉCURITÉ SOCIALE FORTE

L'IRW-CGSP s'inscrit dans une vision politique de la sécurité sociale.

Aussi revendique-t-elle, un **financement de la sécurité sociale via les cotisations sociales.**

Pour ce faire, elle rappelle que le carcan de la loi sur la formation des salaires pèse également sur le financement de la sécurité sociale. Elle revendique donc une politique d'augmentation des salaires bruts.

En outre, elle demande :

- le retour aux taux de cotisation applicables avant le tax-shift ;

- l'application du taux légal de cotisation sur les contributions de pensions complémentaires ;

- le débat sur l'application de ce taux à différents avantages extralégaux. Ces derniers devant être valorisés à leur valeur réelle.

L'IRW-CGSP demande une **cotisation sociale sur la robotisation,** la digitalisation et sur l'ensemble des moyens de production afin de les ajouter à l'assiette des cotisations sociales.

Au bas mot, ces mesures rapporteront directement plus de 7 milliards par an à la sécurité sociale et généreront des effets retour importants.

Les moyens ainsi dégagés doivent permettre de renforcer le rôle de la sécurité sociale.

Ainsi, il est inacceptable qu'en Belgique, la grande majorité des allocations sociales minimales se situe sous le seuil de pauvreté.

L'IRW-CGSP revendique l'**alignement des allocations sociales** au moins au niveau du seuil de pauvreté. Selon le Bureau fédéral du Plan, cette mesure nécessiterait 1,3 milliard par an.

De plus, l'IRW-CGSP revendique l'**augmentation de la pension minimum à 1 500 euros nets** par mois. Ici aussi, le Bureau fédéral du plan a procédé à une évaluation des moyens nécessaires pour assurer cette augmentation : 3,2 milliards par an.

L'IRW-CGSP demande la suppression des mesures retardant l'accès à la sécurité sociale (du stage d'insertion, revoir l'admission chômage sur base des études) et s'oppose aux transferts de charges vers les CPAS.

Rappelons que pour chaque euro investi dans la sécurité sociale, plus de 90 cents retournent dans le circuit économique.

DES PENSIONS LÉGALES ET PAR RÉPARTITION

« D'autres avant moi ont dit, d'autres après moi diront à quel point s'est élargi le fossé entre les peuples nantis et ceux qui n'aspirent qu'à manger à leur faim, boire à leur soif, survivre et conserver leur dignité. Mais nul n'imaginera à quel point le grain du pauvre a nourri chez nous la vache du riche. »

Thomas Sankara

CONTEXTE

Dans son rapport de juin 2019, le Comité d'étude du vieillissement (CEV) estime que les dépenses sociales représenteraient 27,6 % du PIB en 2070. Autant dire donc que les pensions légales seraient impayables !

Le discours dramatique en matière de pensions n'a d'autre objectif que de jeter le doute sur la fiabilité du système par répartition et, de ce fait, de nous faire croire à la nécessité de réformes brutales. Ici comme ailleurs, les classes dominantes font le choix de la stratégie du choc.

L'IRW-CGSP rappelle que **le système par répartition est tout à fait en mesure de faire face à une telle « augmentation »,** il faut cependant oser faire des choix.

Travailler plus longtemps n'est pas la solution !

Face à la soi-disant crise du financement des pensions, beaucoup plaident pour une augmentation de l'âge de la retraite sous prétexte de l'augmentation de l'espérance de vie.

Il en va ainsi en ce qui concerne l'espérance de vie en bonne santé. S'il n'est pas faux de dire que « l'on vit plus longtemps », cette affirmation est à nuancer fortement et masque de nombreuses inégalités.

En effet, il existe d'importantes inégalités socio-économiques dans l'espérance de vie en bonne santé, à tout âge. Elles sont plus prononcées chez les femmes. En 2011, l'écart à l'âge de 25 ans entre les niveaux d'éducation le plus bas et le plus élevé atteignait 10,5 ans chez les hommes et 13,4 ans chez les femmes. À 50 ans, l'écart est d'environ 6,7 ans chez les hommes et 7,7 ans chez les femmes.

L'IRW-CGSP conteste donc l'idée trop largement répandue du danger que représenterait une augmentation des dépenses de vieillissement.

À cet égard, elle rappelle que contrairement à une logique comptable, le système par répartition repose sur une logique de besoins à satisfaire. Ce sont les objectifs sociaux qui dictent les besoins de financement, et donc le montant des cotisations.

Pour cette raison, l'IRW-CGSP s'oppose à la logique de la pension à points qui inverserait la logique du système de pensions en passant d'un système à « prestations définies » à un système de « contributions définies ». **Dans cette seconde optique, le montant des pensions devient tributaire de logiques comptables et financières, et servirait donc de variable d'ajustement budgétaire.**

Guy De Donder,
Président de la Commission des Pensionnés de l'IRW-CGSP

REPARTIR À L'OFFENSIVE POUR…

DES PENSIONS LÉGALES ET PAR RÉPARTITION

L'IRW-CGSP revendique :

- la priorité absolue à l**a pension légale par répartition ;**

- la suppression des avantages fiscaux alloués aux systèmes par capitalisation doit servir au financement de la pension légale par répartition ;

- le retour à l'âge de la pension légale à 65 ans.

L'IRW-CGSP souligne que le combat pour la défense des pensions du secteur public **doit être est un combat inter-professionnel.** La remise en cause des pensions du secteur public empêchera toute revalorisation future des pensions du privé.

Elle s'oppose à l'introduction d'un système de pension à points ou de comptes notionnels.

L'IRW-CGSP s'oppose à la suppression des tantièmes préférentiels et revendique que le débat sur la pénibilité se fasse dans ce cadre.

Afin de garantir une fin de carrière décente, outre le fait de ramener l'âge de la pension légale à 65 ans, il faut aussi développer de réelles possibilités de réduire ses prestations (sans perte en matière de pension), assouplir les règles actuelles en matière de pension anticipée (en effet, avec toutes les réformes déjà réalisées, certaines personnes ne peuvent plus, dans les faits, bénéficier d'un départ anticipé compte tenu de l'importance des conditions à remplir [entre 42 ans et 44 ans de carrièrew! et vu que suppression de la bonification de diplôme n'existe plus…], voire même de permettre aux travailleurs de choisir, en toute connaissance de cause, de pouvoir partir plus tôt à la pension.

LE STATUT, LE SOCLE DE L'ÉTAT DE DROIT

« … L'engagement statutaire a été préféré car il permet une meilleure mise en œuvre des lois du service public. Les justifications suivantes sont avancées dans le choix de la relation statutaire :

1. *Elle garantit l'égalité de traitement des agents se trouvant dans des situations objectivement similaires.*
2. *Elle permet d'assurer la continuité de service.*
3. *Elle permet la mise en œuvre de la loi du changement, en faisant prévaloir l'intérêt général sur les intérêts particuliers des membres du personnel.*
4. *Elle permet d'organiser la sélection et la carrière sur la base du mérite personnel.*
5. *Elle assure à l'agent une certaine stabilité d'emploi, en garantissant une indépendance au regard de la classe politique.*

Cette idée d'indépendance apparaît centrale dans le choix de la relation statutaire. » Rapport au Roi – Statut Camu

CONTEXTE

L'État n'est pas un employeur comme un autre. Ses missions reposent sur l'intérêt général de la population et il dispose pour cela de la force des lois et de l'Autorité pour les faire respecter. Le fonctionnaire, en prêtant serment, est investi d'une partie de cette Autorité et le statut vient en définir juridiquement les limites, les fonctions et les conditions d'accès.

De fait, avant 1936, il n'y avait rien, du moins pas de statut homogène de la Fonction publique. Chaque ministre recrutait le personnel de son administration selon son bon vouloir. C'est en 1937, alors que l'extrême droite est aux portes du pouvoir, que Louis Camu, Commissaire royal à la réforme administrative, comprend que le fonctionnaire doit être prémuni tant de l'ingérence des politiques et des pouvoirs économiques que de l'arbitraire administratif. Le statut est donc lié à la nature de l'employeur et ses missions priment sur l'intérêt personnel du fonctionnaire. C'est pourquoi, **le statut ne peut pas être considéré comme un contrat liant deux parties,** mais bien comme un acte unilatéral de la part de l'Autorité qui a fixé à l'avance (par le statut justement) le cadre de la fonction à remplir et dont il a défini les conditions d'accès, de traitement, de travail, de barèmes et de promotion.

Les barèmes liés aux titres et aux fonctions sont un gage de neutralité et d'égalité puisqu'ils ne font aucune différence, contrairement au privé, entre les ouvriers et les employés, ou même entre les hommes et les femmes.

Le statut doit rester la norme ! Il demeure le socle sur lequel s'inscrivent nos droits fondamentaux conquis de haute lutte sur l'arbitraire et dont l'État garantit l'accès à tous via de nombreux services publics. Au-delà de la rentabilité financière et de la recherche de profits, ces services publics déterminent la qualité de toute notre vie quotidienne en satisfaisant un grand nombre de nos besoins sociaux. **Le personnel statutaire, nommé définitivement, ne perd jamais cet enjeu collectif de vue** alors que le personnel contractuel défend à bon droit son intérêt particulier qui est de veiller aux conditions de travail qu'il a acceptées contractuellement.

Le statut est conçu afin d'assurer l'égalité de tous les citoyens devant la loi !

En s'attaquant à ce modèle, c'est l'État de droit qui est profondément remis en cause. Au profit d'une jungle où la loi du marché ne sert que celle du plus fort.

REPARTIR À L'OFFENSIVE POUR…

LE STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE

L'IRW-CGSP affirme que **le statut dans les services publics est le socle qui permet la concrétisation de nos valeurs de justice sociale et d'égalité. Il permet l'égalité salariale, de genre, mais aussi l'égalité et l'impartialité de traitement dans les dossiers et missions à rendre aux citoyens.** La nomination doit rester la règle. Tous les travailleurs des services publics doivent être engagés en tant que statutaires.

Il a été mis en place pour assurer la neutralité des fonctionnaires et garantir l'égalité de traitement dans le cadre de l'application de la loi en évitant toute intrusion et pression.

L'IRW-CGSP est opposée à la destruction du Statut et au recours au travail intérimaire ainsi qu'à la création de carrières parallèles qui favorisent le recours au travail contractuel et qui doivent être limités aux tâches spécifiques et temporaires.

L'IRW-CGSP revendique la mise en place de mécanismes de statutarisation de personnel contractuel en place, tant pour leur carrière professionnelle que pour leur pension et cela afin d'assurer la stabilité de la fonction publique.

LE DROIT DE GRÈVE

« L'histoire sociale enseigne qu'il n'y a pas de politique sociale sans un mouvement social capable de l'imposer. »
Pierre Bourdieu

CONTEXTE

Si le droit de grève a toujours fait l'objet d'attaques du patronat, force est de constater que, depuis quelques années, l'ampleur et la virulence de celles-ci ne cessent d'augmenter, au niveau tant national qu'international. Désormais, l'autorité gouvernementale ne se gêne plus pour, elle aussi, remettre en cause l'usage du droit de grève dans les secteurs qui sont sous sa responsabilité.

La multiplication des recours unilatéraux devant les tribunaux civils, l'imposition d'astreintes, l'envoi d'huissiers chez les grévistes, l'instauration d'un service minimum dans les secteurs du transport, des prisons et du contrôle aérien ou encore les tentatives de vouloir légiférer sur les grèves improprement appelées « sauvages » sont autant d'exemples récents de ces tentatives de remises en cause du droit de grève. L'IRW-CGSP s'oppose à cette attaque insidieuse contre le droit de grève et rappelle que quand le service est garanti durant les grèves, il n'y a, de fait, plus de droit de grève.

Mais cela passe aussi par un discours stigmatisant une prétendue « prise en otage », de soi-disant « actions terroristes » qui visent à criminaliser le/la gréviste qui fait usage de son droit. La bataille de l'opinion est lancée.

L'IRW-CGSP rappelle que **le monde du travail doit, sans cesse, faire face à des acteurs beaucoup plus puissants que lui** en termes de pouvoirs technique, **financier ou politique. La grève, ou la menace d'une action de grève, sont un moyen d'action collective pour rééquilibrer ce rapport de force** dans la négociation. Elle intervient en dernier recours, quand les autres modes d'action syndicale ont été épuisés et non pris en compte par le patronat/l'autorité publique.

Un droit fondamental protégé internationalement

Le Congrès rappelle que **le droit de mener des actions collectives, y compris la grève, est un droit inhérent à la liberté syndicale et au droit à la négociation collective.** Sans la capacité de faire pression, le droit à la négociation collective s'apparente à un droit de « mendier collectivement ».

Le droit de grève vise donc à rendre effectif le droit à la négociation collective, comme le souligne fort à propos la Charte sociale européenne et l'article 11 de la Convention européenne des droits de l'homme, deux textes ratifiés par la Belgique qui devraient garantir une obligation juridique internationale de protection du droit à l'action collective comme corollaire de la reconnaissance de la liberté syndicale.

L'IRW-CGSP rappelle également **qu'il n'y a pas de liberté syndicale sans délégués syndicaux protégés dans l'exercice de leur mandat.**

Enfin, nous sommes régulièrement confrontés à des propositions visant à conférer la personnalité juridique aux organisations syndicales. Ces initiatives visent, ni plus ni moins, à empêcher les organisations syndicales de mener des actions.

REPARTIR À L'OFFENSIVE POUR…
LE STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE

Pour l'IRW-CGSP, notre adhésion à un syndicat prend tout son sens dans la création d'un collectif, d'une force capable, par ses actions, de **rééquilibrer le rapport de force et d'être le moteur du Progrès social.** Pour cette raison, elle réaffirme que le droit de grève est un droit reconnu au niveau européen et international indispensable en démocratie et s'oppose fermement à toute remise en cause de celui-ci via, par exemple, les réquisitions, l'instauration d'un service minimum ou les pressions managériales…

L'IRW-CGSP ne tolérera aucune entrave au droit de grève.

Dans la foulée, le Congrès s'oppose aux interprétations abusives :

- de l'article 66, 4e alinéa du Code pénal qui permet de poursuivre des représentants syndicaux, parce qu'ils ont incité les travailleurs à participer à des actions syndicales ;

- de l'article 406 du Code pénal, en vertu duquel les syndicats sont poursuivis pour avoir, dans le cadre de leurs actions, entravé la circulation [ex. mise en place de barrages].

L'IRW-CGSP soutient la revendication de l'instauration du droit de grève pour l'ensemble des travailleurs.

L'indépendance des organisations syndicales doit absolument être préservée, notamment au travers d'une protection efficace du représentant syndical [quel que soit son statut]. L'IRW-CGSP ne peut tolérer des attaques contre cette indépendance.

L'organisation du télétravail ne peut, en aucun cas, être une entrave au droit de grève.

LE TÉLÉTRAVAIL, UNE MODIFICATION PROFONDE DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL

« Big Brother is watching you »
Georges Orwell

CONTEXTE

Partant du principe que le télétravail existe, qu'il a pris de l'ampleur dans le cadre de la crise sanitaire et qu'il constitue donc une réalité qu'il faudrait accompagner, les débats récents autour de son développement régulier éludent toutes les discussions idéologiques sur l'organisation du travail.

Pourtant, **les risques liés au télétravail sont nombreux** et ses conséquences sur la vie du travailleur et sur la société en général ne sont pas anodines. Il a également un impact sur le travail syndical et sur la place des organisations syndicales dans l'entreprise, et sur la société en général.

La généralisation des nouvelles technologies couplée au télétravail participe **à un accroissement de la flexibilité et de la culture de l'urgence.** Non cela induit un technostress mais cela modifie l'organisation du travail et des équipes par deux aspects majeurs. **D'une part, il interroge toute la dimension collective du travail, dans sa définition comme dans son exercice et, d'autre part, il révèle les tendances managériales d'atomisation des travailleurs en cours conduisant à un sentiment d'abandon et de déshumanisation.**

Le droit à la déconnexion devient ainsi une priorité !

Dans un contexte où certains évoquent le soi-disant *« monde d'après »*, le moment est peut-être venu de permettre une meilleure conciliation vie privée et vie professionnelle, d'améliorer les conditions de travail, de réduire l'impact écologique des déplacements… en revendiquant clairement **la réduction collective du temps de travail sans perte de salaire et avec embauche compensatoire !**

REPARTIR À L'OFFENSIVE POUR…

LIMITER LES RISQUES DU TÉLÉTRAVAIL

Pour l'IRW-CGSP, le télétravail comporte de nombreux risques comme :

- l'intrusion de la vie professionnelle dans la vie privée ;

- le report de charges de l'employeur vers le travailleur ;

- l'impact sur la santé du travailleur [burn-out, team-out, …]. L'atomisation et l'individualisme ;

- la diminution de la solidarité entre les travailleurs ;

- l'impact de l'ergonomie en télétravail ;

- la perte d'intelligence collective [perte du partage de connaissances entre collègues lors d'échange courant en présentiel].

L'IRW-CGSP rappelle que le télétravail va à l'encontre du droit du travail construit comme une protection collective des travailleurs.

L'organisation éventuelle du télétravail structurel doit être fortement balisée et faire l'objet d'une évaluation constante.

Afin d'assurer un équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle, tout en veillant à la santé des travailleurs, l'IRW-CGSP revendique **une réduction collective du temps de travail,** sans perte de salaire et avec embauche compensatoire ainsi que le droit à la déconnexion). L'employeur a le devoir d'organiser ce droit à la déconnexion.

LA DIGITALISATION DES SERVICES PUBLICS

« On peut apprendre à un ordinateur à dire : "Je t'aime", mais on ne peut pas lui apprendre à aimer ».
Albert Jacquard

CONTEXTE

Promue pour sa modernité et son (supposé) intérêt pour les citoyens et (surtout) les entreprises, la digitalisation des services publics contredit les valeurs intrinsèques du service public (universalité, égalité, accessibilité…) et contribue à en détricoter les fondements.

Le focus observé cette dernière année sur la digitalisation des services publics a bénéficié des effets de la pandémie de COVID. Sur cette base, le plan de relance européen post-covid pose la numérisation comme l'une des thématiques à intégrer obligatoirement dans les plans de relance nationaux pour pouvoir bénéficier des fonds européens.

La digitalisation requiert, en préalable aux choix techniques à poser, de clarifier l'optique poursuivie dans la gestion des missions de l'administration publique : **l'administration s'inscrit-elle dans une dominante « service public » ou dans une dominante « fournisseur de service » ?**

La digitalisation des services publics est principalement présentée par ses défenseurs comme une opportunité pour en améliorer le fonctionnement interne et pour réduire certains coûts : en dématérialisant les services publics, on les rationalise, ce qui simplifie les procédures et abaisse leur coût de production. **Cette appréciation traduit une vision des services publics réduite à la production d'une offre de services à destination d'un public,** elle passe sous silence les principes généraux des services publics : égalité, continuité, accessibilité…

Pourtant, les études sont nombreuses à mettre en évidence le risque d'exclusion. **L'accès aux services publics ne peut en effet pas être conditionné à l'achat de matériel et à la possession de compétences !** Le maintien de leur accessibilité est essentiel pour assurer l'égalité réelle entre tous les citoyens.

Cette inégalité face au numérique (aussi appelée « fracture numérique ») renforce en réalité une inégalité déjà ancienne. Les publics d'usagers socialement vulnérables s'auto-excluent parce qu'ils ne détiennent pas - ou pensent ne pas détenir - l'aptitude nécessaire pour entrer en contact avec les dispositifs des services publics. Ce n'est pas seulement l'environnement numérique, mais surtout **son caractère incontournable qui contribue à produire de la vulnérabilité,** voire à la renforcer.

REPARTIR À L'OFFENSIVE POUR…

LIMITER LES RISQUES DE LA DIGITALISATION

L'IRW-CGSP souligne que le développement de « l'état – plateforme » conduit à **une libéralisation des services publics** et soumet les administrations aux grandes entreprises multinationales actives dans le secteur des nouvelles technologies.

L'IRW-CGSP dénonce l'ouverture de données publiques à de telles entreprises dont l'objectif est de faire du profit.

La course à l'accumulation de données constitue un danger pour la vie privée.

Le choix de la digitalisation est un choix politique et idéologique. Pour l'IRW-CGSP, il ne doit jamais avoir pour conséquence d'être un obstacle à l'accessibilité des services publics pas plus que d'être un outil de privatisation.

La fracture numérique ne se réduit pas en donnant accès aux nouvelles technologies à l'ensemble de la population. **L'accès physique aux services publics doit être maintenu.**

Les données privées doivent être protégées. L'État doit rester propriétaire et gestionnaire des données numériques pour garantir l'intégrité et la protection des données privées et publiques.

UN FÉDÉRALISME PROGRESSISTE ET DE COOPÉRATION

« Sont de Wallonie sans réserve tous ceux qui vivent, travaillent dans l'espace wallon. Sont de Wallonie toutes les pensées et toutes les croyances respectueuses de l'homme, sans exclusive. »

Manifeste pour la Culture Wallonne – 1983

CONTEXTE

Pour l'IRW-CGSP, le recours à l'histoire permet d'éclairer l'évolution vers le fédéralisme amorcé fin des années 1960. Il permet également de contrer la vision réductrice voulant opposer « deux blocs ». Ainsi, le fédéralisme ne peut être considéré comme une tentative de repli sur soi, mais plutôt comme **autre manière de vivre ensemble dans le respect de nos différences et la sauvegarde de ce que nous partageons en commun.** Il s'oppose radicalement à un modèle confédéral valorisant les clivages et les oppositions.

Pour l'IRW-CGSP, la fragilité du modèle belge ne tient pas au fédéralisme, mais à la superposition des niveaux de pouvoirs fédérés (Régions et Communautés) qui le complique. À cela, il faut ajouter le sous-financement chronique de la Communauté française.

Pour nous, le régionalisme ne peut être une stratégie d'opposition à la Flandre. Au contraire, il doit continuer à se définir de manière autonome **comme un moyen d'émancipation et de développement.** Les revendications régionalistes concrétisent le fait que l'on ne peut appliquer des politiques économiques unitaires à des réalités socio-économiques différentes.

Mais, **la FGTB a toujours plaidé pour le maintien de compétences fédérales, notamment en ce qui concerne la sécurité sociale.** Il s'agit là de maintenir la solidarité et l'égalité entre l'ensemble des travailleurs, mais aussi d'éviter une mise en concurrence entre eux.

Notre engagement régional s'accompagne de notre volonté de maintenir une politique fédérale dans des domaines tels que la sécurité sociale, la fiscalité, la justice, la police, l'armée, le droit du travail, la politique étrangère.

Cependant, revendiquer qu'une matière reste fédérale ne peut nous dédouaner de réfléchir à la manière dont celle-ci pourrait être régionalisée. En effet, nous ne sommes pas maîtres de l'agenda politique et, bien qu'opposé à une 7e réforme de l'État, il est de notre responsabilité d'éviter que « fédéralisation » ne rime avec « destruction des droits collectifs » tout comme il nous incombe de veiller à ce que d'éventuels futurs transferts de compétences ne soient, d'abord et avant tout, des transferts d'austérité du fédéral vers les Régions. En effet, la 6e réforme de l'État a été synonyme d'un sous-financement des matières transférées particulièrement dommageable pour la Wallonie.

Pour l'IRW-CGSP, l'unité des travailleurs ne doit pas se réaliser au travers d'un mouvement de retour à l'Etat unitaire. Bien au contraire, cette unité doit être recherchée au sein des instances fédérales de l'organisation syndicale.

L'IRW-CGSP rappelle que, dans l'intérêt des travailleurs, **à chaque niveau de pouvoir doit être organisé un contre-pouvoir syndical.**

Les conséquences des politiques fédérales sur la Wallonie imposent, à l'IRW-CGSP, d'avoir une analyse critique sur celles-ci et d'être en mesure, en cas d'absence de réactions fédérales, de s'y opposer.

REPARTIR À L'OFFENSIVE POUR…
UN FÉDÉRALISME PROGRESSISTE ET DE COOPÉRATION

L'IRW-CGSP en tant qu'organisation de contrepouvoir progressiste, entend jouer pleinement son rôle de contrepouvoir de force de proposition. En proposant des pistes pragmatiques pour améliorer le quotidien des travailleurs et des travailleuses wallons, et en réaffirmant la position régionaliste de notre mouvement syndical, résolument moderne et solidaire. Un régionalisme dans la lignée des fondements idéologiques chers au syndicalisme de combat. Basé sur les principes de planification, de réformes de structures et de démocratie économique, le régionalisme développé par notre mouvement syndical aura toujours pour objectif premier de répondre aux besoins des travailleurs et des travailleuses et d'améliorer leur quotidien. Centré sur la volonté de voir les travailleurs prendre le contrôle de la gestion de l'appareil économique, qu'il soit national ou en entreprises, il s'agit avant tout d'augmenter leur souveraineté quant à leurs conditions de travail et au développement économique de leur région. Une souveraineté qui doit impérativement se forger à travers le prisme du contrôle ouvrier avec, comme finalité, l'autogestion. **Afin de parvenir à ce but, la formation syndicale continue doit se trouver au cœur du projet régionaliste pour que chaque déléguée puisse s'emparer de cette problématique et la porter à son tour.** La notion de contrôle ouvrier ouvre la porte à une possible réappropriation économique par le travail. La visée est un développement accru de la démocratie économique, indispensable afin de renforcer les démocraties politique et sociale. Donner aux travailleurs la capacité et les outils de maîtrise et d'intervention dans le domaine économique répond aux réformes de structures telles que définies dans notre Déclaration de Principes.

Ainsi, dans son article 5, *« le mouvement syndical ambitionne de réaliser un véritable régime de justice sociale visant à situer chacun à sa place dans sa société ».* Pour assurer à chacun, en fonction de son travail et de ses besoins, la part de richesse qui lui revient, il déclare qu'il est indispensable de compléter la démocratie politique par une démocratie économique et sociale. Dans son article 8, la déclaration de principe précise *« s'attacher à amener à la création d'organismes dont le but final doit être de donner aux forces de travail la gestion de l'économie transformée au bénéfice de la collectivité ».*

Un régionalisme d'ouverture axé sur la notion de territoire. Résolument éloignée de la rhétorique identitaire d'exclusion du nationalisme flamand, la vision territoriale que nous défendons doit avoir pour objectif de conférer des droits aux citoyens, non en fonction d'une appartenance culturelle ou linguistique à une communauté, mais en fonction de leur existence sur un lieu donné. Sur une base territoriale, sont Wallons les gens de Wallonie, tout simplement. Cela permet une saine et fondamentale égalité de traitement de tous les citoyens et acceptant la diversité au sein de son territoire. En ce sens, le régionalisme œuvre en faveur de l'internationalisme, loin du cliché de repli sur soi nationaliste.

Un régionalisme dotant la Wallonie de toute la capacité décisionnelle nécessaire pour accélérer sa reconstruction économique. Impulsée par les grèves de 60, qui ont révélé la dépendance des travailleuses et travailleurs aux holdings économiques et aux décisions centralisées, la réflexion impulsée par le mouvement régionaliste wallon a permis la création de nombreuses compétences en matière économique (SRIW, SOGEPA, AWEX, etc.). Ce sont en effet les transferts des outils de développement qui, par le passé, ont permis de sauver et de construire nombre de secteurs d'activités, qu'ils soient économiques ou culturels. Le but désormais est d'homogénéiser la répartition actuelle, pour ôter tous les freins potentiels au redéploiement wallon. Y compris les compétences culturelles et d'enseignement, sans lesquelles la Wallonie est privée des moyens symboliques de se construire une image valorisante et dynamique et en l'absence desquelles une politique globale entre tous les opérateurs économiques et de formation n'est pas réalisable.

Un régionalisme se distinguant d'un unitarisme nostalgique et irréaliste. Les réformes de l'État successives, en particulier la dernière, ont certes rendu le fonctionnement de l'État compliqué. Mais elles ont le mérite d'avoir tenté d'organiser les asymétries entre le Nord et le Sud du pays. S'il est indispensable que toute nouvelle réforme ait pour objectif de rendre notre modèle de fédéralisme plus lisible et plus efficace, la volonté de retour à un État unitaire est simpliste et témoigne d'une dangereuse méconnaissance de l'histoire institutionnelle de notre pays.

En outre, assimiler les volontés régionalistes des Wallons à une volonté de division du pays et, par extension, des travailleurs, c'est nier des réalités socioéconomiques différentes, le besoin de politiques publiques adaptées au contexte

régional et mépriser le caractère social et solidaire historiquement intrinsèque au mouvement wallon. Si l'autonomie wallonne est indispensable - pour paraphraser Michel Quévit -, elle ne se conçoit pas sans solidarité avec les autres entités fédérées. Elle refuse toute sous-nationalité. Et elle entend en finir avec un fédéralisme de compétition, tel qu'imaginé par la droite nationaliste flamande.

Un régionalisme combatif et progressiste, permettant d'obtenir de nouvelles conquêtes sociales. À contrecourant du néolibéralisme qui imprègne les politiques fédérales et les décisions centralisatrices qui ne sont pas favorables aux Wallons et aux Wallonnes.

L'IRW-CGSP réaffirme sa revendication d'un fédéralisme de coopération basé sur les 4 Régions impliquant un transfert des compétences de la Communauté française vers les Régions wallonne et bruxelloise. Ces transferts de compétences doivent s'accompagner des moyens budgétaires au moins correspondants.

En matière d'enseignement, l'IRW-CGSP dénonce les illusions portées par une éventuelle refédéralisation. Elle rappelle, que depuis 1989, l'enseignement a évolué de manière très différente au Nord et au Sud du pays tant en ce qui concerne les statuts du personnel que la structure même de l'enseignement. En Flandre, l'enseignement est privé (et catholique) à 80 %.

L'enseignement officiel doit être organisé et géré par les pouvoirs publics, la Région wallonne constituant l'épine dorsale et le maître d'œuvre du système. La régionalisation doit permettre :

- une cohérence précieuse entre le niveau de pouvoir qui définit les orientations économiques de la Région et celui qui organise l'enseignement tout en luttant contre l'adéquationnisme aux besoins du marché de l'emploi ;

- une politique différenciée et adaptée aux réalités socioéconomiques wallonnes (et bruxelloises) ;

- des moyens supplémentaires pour relever le défi d'un enseignement plus égalitaire, le maintien de solidarités entre Bruxelles et la Wallonie, par le biais d'une coupole bi-régionale.

L'IRW-CGSP confirme sa revendication d'un réseau d'enseignement public et unique.

En outre, compte tenu de la fin annoncée du mécanisme de solidarité, l'IRW-CGSP revendique que la Wallonie prenne son destin en main et utilise les transferts de compétences de la 6e réforme de l'État pour mettre en place une réforme fiscale renforçant la progressivité de l'impôt et la dotant des moyens nécessaires pour promouvoir un modèle wallon basé sur la redistribution des richesses au travers de l'intervention publique.

Ce modèle wallon fait sienne la déclaration du Manifeste pour la culture wallonne de 1983 selon laquelle : *« La culture wallonne est une culture minoritaire, mais vivante, tolérante et pluraliste. Nous sommes conscients de nos particularismes locaux, mais nous vivons le moment historique où nos diversités doivent être le creuset de nos forces. Sont de Wallonie sans réserve tous ceux qui vivent, travaillent dans l'espace wallon.* ***Sont de Wallonie toutes les pensées et toutes les croyances respectueuses de l'homme, sans exclusive ».***

LES MOTIONS ADOPTÉES PAR LE CONGRÈS

MOTION DEPOSÉE PAR LE BUREAU DES FEMMES DE L'IRW-CGSP

UN INDIVIDU = UN DROIT

L'IRW-CGSP demande que les réformes de l'AGR, des allocations d'insertion, des périodes assimilées, des pensions… soient abandonnées.

L'IRW-CGSP revendique un alignement du congé de paternité ou de naissance sur le congé de maternité.

L'IRW-CGSP revendique l'individualisation des droits sociaux.

L'individualisation des droits sociaux permettrait à toutes et tous de bénéficier de manière égale à l'accès aux prestations de la sécurité sociale et supprimerait les problèmes liés au contrôle du statut de cohabitant. La suppression du statut de cohabitant serait un gage d'autonomie financière, condition sine qua non à un épanouissement social et professionnel.

Sandrine Lorfevre,
Présidente du Bureau des Femmes de l'IRW-CGSP

MOTION DÉPOSÉE PAR LE SECTEUR ENSEIGNEMENT

La CGSP, créée en 1945, s'inscrit dans la lutte historique de démocratisation de l'accès à l'instruction publique de toutes les couches de la population, et en particulier aux enfants des travailleurs qui y ont le moins accès. Au départ limité aux enfants des nobles, des hauts fonctionnaires et du clergé, la lutte des travailleurs a d'abord rendu possible l'instauration de l'obligation scolaire en premier lieu pour les garçons, puis pour les filles. Sous la pression populaire, l'obligation scolaire a été progressivement étendue de 12 à 14, à 16 et puis à 18 ans.

En parallèle à la lutte pour plus de droits sociaux, économiques et politiques, les travailleurs ont dû batailler ferme pour que leurs enfants puissent non seulement avoir accès à l'éducation, mais encore la même éducation reçue par les enfants de l'élite. Élite qui a préféré fonder des écoles sur mesure pour leurs enfants, conduisant à la constitution d'écoles secondaires hiérarchisées (général, technique, professionnelle) que l'on connaît aujourd'hui encore et qui participent au maintien des inégalités scolaires.

Depuis les années 1960, le nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur ne cesse de croître, témoignant d'une démocratisation partielle de ce niveau d'enseignement. Partielle, puisque la sélection sociale fait en sorte que l'accès en reste réservé majoritairement à des enfants issus des couches plus favorisées de la société.

Aujourd'hui, l'IRW-CGSP réaffirme la nécessité d'augmenter le niveau d'instruction globale de l'ensemble de la population. D'une part, en luttant contre les inégalités scolaires et la sélection toujours d'actualité dans l'enseignement de plein exercice. De l'autre, en démocratisant l'accès aux études supérieures pour davantage d'étudiants, et en particulier ceux issus des couches plus défavorisées de la société.

Ceci n'est évidemment pas possible à budget constant. Et pourtant, la part du PIB consacré à l'enseignement diminue. Les dépenses en matière d'enseignement sont systématiquement bridées, ce qui induit davantage de limitations d'accès pour les étudiants - pensons aux numerus clausus et autres examens d'entrée - et une augmentation de la charge de travail des enseignants à qui on demande en toujours plus.

SUR LE MAUVAIS CHEMIN

Depuis les premières restrictions en 1974, la part des richesses consacrée à l'enseignement est en baisse, amenant les différents gouvernements qui se sont succédé depuis à demander aux acteurs de l'enseignement de faire plus avec moins. En instaurant de nouvelles méthodes de management, en limitant l'accès aux études supérieures, en rationalisant les budgets de fonctionnement et en désinvestissant dans les bâtiments scolaires.

Des solutions libérales, comme les PPP (Partenariat Public-Privé), n'ont pas permis d'inverser cette tendance, inspirant la droite à réinventer un argumentaire qui sélectionne les enfants dès l'âge de 12 ans en invoquant « l'intelligence de la main ». Selon cette théorie, certains enfants, notamment ceux des classes des travailleurs, ne seraient pas aptes à suivre des études intellectuelles, mais pourront faire des études qualifiantes puisque plus adroits de leurs mains. Cette sélection limite évidemment grandement l'accès à l'enseignement supérieur pour les enfants ayant fréquenté ce type d'enseignement.

Cette même droite essaie de faire glisser le poids du coût de la formation des travailleurs, habituellement à charge du patronat, vers la société. Pour ce faire, elle distille l'idée que l'école doit non seulement former des citoyens, mais également les formater en vue d'occuper immédiatement des postes de travail précis. Si on accepte cette idée, il est normal que l'école prépare surtout pour les métiers qui donnent directement accès à un emploi à pourvoir. Et par conséquent, aux métiers en pénurie. Il est alors normal d'avoir une école qui « produit » des travailleurs en fonction des offres sur le marché du travail, et non plus des citoyens capables d'évoluer dans notre société moderne et d'y porter un regard critique.

En outre, le patronat est intéressé à pouvoir « modeler » les esprits et à tester les capacités de ces travailleurs/étudiants. Il est également attaché à les former à moindre coût sur ses propres installations. Il n'est dès lors pas étonnant de les voir promouvoir le modèle de l'alternance, qui consiste à accueillir l'élève (à condition qu'il se comporte bien) au sein de son entreprise dès l'âge de 15-16 ans. Ceci évidemment au détriment du temps que le jeune pourra consacrer à sa formation plus générale au sein d'un établissement scolaire.

Pour faire plus avec moins, les derniers gouvernements ont implanté dans les services publics le New Public Management. Traduit au niveau de l'enseignement, ce système managérial issu du privé a mené à l'instauration de plans de pilotage, avec une contractualisation d'objectifs à atteindre. La mise en place d'un tel système fait porter la responsabilité de l'inefficacité du système scolaire aux équipes éducatives, faisant croire que l'on peut trouver une solution locale à un problème global. Le système

capitaliste crée des inégalités au sein de la société, inégalités qu'il est impossible de lever au sein des écoles.

REPARTIR À L'OFFENSIVE…

En matière d'accès à l'enseignement et de parcours scolaire de qualité

L'IRW-CGSP réaffirme la nécessité d'investir dans l'enseignement et d'en démocratiser l'accès à toutes les couches de la population. Il n'est pas normal que nos dirigeants politiques estiment nécessaire de déclarer l'enseignement en alternance « filière d'excellence », sans pour autant y consacrer les moyens nécessaires et sans vouloir y mettre leurs enfants. Nous réaffirmons notre volonté d'avoir des écoles de proximité de qualité dans lesquelles tous les enfants puissent trouver leur place, quelle que soit leur origine sociale. Nous réaffirmons la nécessité d'avoir dans l'enseignement obligatoire un tronc commun réellement polytechnique jusque 16 ans.

Au-delà de ce tronc commun, pour l'obtention du CESS, il est essentiel, pour l'ensemble des apprenants, de maintenir une formation générale solide, qui leur permet d'apprendre à apprendre et qui les prépare à être des citoyens capables d'intégrer et de transformer la société de demain.

Pour l'enseignement supérieur, nous nous opposons à toutes les barrières mises en place pour en limiter l'accès. Au contraire, nous estimons que plus le niveau d'instruction global de la société est élevé, plus cette société pourra faire face aux défis qui s'imposent à nous.

La numérisation de la société contribue à l'aggravation du clivage social dans nos établissements scolaires. En effet, l'éducation au numérique n'est pas prise en charge par les écoles, mais se fait au sein des familles. Pour que tous les enfants puissent bénéficier d'une éducation au numérique, il faut que celle-ci se fasse au sein des écoles. Par conséquent, il faut équiper les écoles de matériel informatique. Cette dépense ne peut incomber aux familles, au risque d'aggraver durement les inégalités scolaires et la non-gratuité de l'école. Il faudra également investir dans les bâtiments scolaires. Non seulement pour les rendre éco-responsables, mais également hygiéniques et connectés. Par conséquent, l'IRW-CGSP réclame un plan d'investissement public pour les bâtiments scolaires.

…En matière de financement

Il va de soi qu'il faut mettre les moyens à la hauteur de ses ambitions. Or, même si la méthode de calcul peut être discutable, nous pouvons constater que la part du PIB consacré à l'enseignement est insuffisante : 6,4 % du PIB en 2018.

Par ailleurs, la moyenne des dépenses et investissements consacrés aux élèves a augmenté de 13,7 % dans le maternel, ce qui ne constitue en soi qu'un rattrapage de notre retard par rapport aux efforts consentis dans les pays voisins ; de 0,7 % dans le primaire, mais a diminué de 7,2 % dans le secondaire ; de 10,2 % dans l'enseignement supérieur non universitaire et de 12,8 % dans l'enseignement universitaire au cours des 10 dernières années.

Non seulement, un refinancement de l'enseignement est nécessaire mais il faut également que les moyens supplémentaires soient judicieusement utilisés. Or, il y a des choix politiques qui posent question.

Tout d'abord, il y a cette volonté de maintenir différents réseaux. Le maintien des réseaux organise la concurrence - extrêmement coûteuse - entre établissements et l'existence d'un marché scolaire qui est la source première des inégalités scolaires selon UNIA.

Ensuite, nos dirigeants politiques s'obstinent à affecter des moyens complémentaires en dehors de la classe, en engageant des conseillers, des contrôleurs et autres personnes pour « piloter » le système éducatif. Or, tout le monde peut comprendre qu'il faut investir ces moyens en priorité dans les classes, en les affectant à la diminution du nombre d'élèves par enseignant. Une petite classe permet en effet de mieux prendre en charge les enfants, et plus particulièrement ceux qui rencontrent des difficultés ou des besoins spécifiques.

Enfin, le transfert d'argent public dans des structures privées, en dehors de tout contrôle démocratique, est interpellant. Au fil des ans, l'enseignement privé draine de plus en plus les finances publiques au détriment de l'enveloppe consacrée aux écoles publiques. Il va de soi que ne sont pas visés ici les salaires des travailleurs qui prestent dans ces établissements, mais bien de l'argent public consacré à la construction ou la rénovation de bâtiments privés, ou qui est détourné pour faire fonctionner des lobbys tels que le SeGEC avec son armada de conseillers.

L'IRW-CGSP se prononce donc en faveur d'un refinancement de tous les niveaux d'enseignement, et de prioriser l'utilisation des moyens supplémentaires dégagés pour augmenter le taux d'encadrement des élèves dans les classes.

…En matière de pénurie et de conditions de travail

Deux enseignants sur cinq quittent le métier endéans les cinq ans. En sous-finançant l'enseignement, les membres du personnel ont vu leurs conditions de travail se dégrader. L'alourdissement et la multiplication des tâches administratives et des réunions, la prise en charge de plus en plus

individualisée des élèves, viennent augmenter considérablement leur charge de travail et souvent au détriment de leur activité pédagogique.

Il est donc primordial de revoir la formation initiale et continuée des enseignants pour mieux les armer face aux difficultés de la profession, pour intégrer les nouveautés du métier et pour mieux faire face aux inégalités scolaires dans les écoles. Cet allongement des études doit aller de pair avec une revalorisation barémique, rendant le métier plus attractif et réduisant les écarts salariaux au sein de la profession.

REVENDICATIONS

L'IRW-CGSP rappelle que la meilleure éducation pour tous est un élément essentiel pour la conquête de (plus d') égalité et une société plus démocratique. Il va sans dire que l'éducation constitue un service public incontournable.

L'IRW-CGSP dénonce l'illusion que l'amélioration pourra se faire sans s'en donner les moyens, uniquement en mettant la pression sur les travailleurs par une politique managériale d'individualisation des objectifs et de sanctions.

L'IRW-CGSP constate que le carcan budgétaire dans lequel se trouve le niveau de pouvoir qui en a la charge principale rend illusoire l'atteinte des objectifs d'une réelle gratuité. Ce carcan constitue de facto un important frein à l'égalité scolaire. Il est aussi à l'origine d'un important désinvestissement dans les bâtiments scolaires.

L'IRW-CGSP dénonce le maintien de réseaux d'enseignement privés, de caractère confessionnel ou non. Elle affirme que ce maintien est la source d'une concurrence pseudo-commerciale qui renforce l'inégalité scolaire et génère des dépenses inutiles. Elle réclame la constitution d'un enseignement unique public, seul moyen efficace pour lutter contre les inégalités scolaires et pour obtenir une mixité sociale démocratique dans les écoles.

DANS CE CADRE, L'IRW-CGSP RÉCLAME :

- Un financement à hauteur des objectifs fixés, notamment en matière de gratuité.

- Un plan d'investissement pour des bâtiments scolaires dignes du XXIe siècle, en nombre suffisant, propres, sains et correctement équipés. À cet escient, le secteur public pourra récupérer les bâtiments actuellement mis à disposition de l'enseignement catholique par les congrégations religieuses.

- La mise en place d'une politique de réduction du nombre réel d'élèves par classe.

- Une simplification des niveaux hiérarchiques impliquant la récupération de moyens pour du personnel « face classe ».

- La généralisation des mesures (pédagogiques) que le travailleur estime efficaces.

- L'abandon des politiques de gestion uniquement par le chiffre mettant la pression sur les membres du personnel.

- La mise en place de réflexions impliquant les membres du personnel, sans que ces réflexions soient perturbées par des intérêts particuliers liés au contexte de la concurrence.

Olivier Bouillon,
Secrétaire général de l'Interrégionale wallonne du Secteur Enseignement

MOTION DÉPOSÉE PAR LE SECTEUR AMiO

AUGMENTATION DE L'INDEMNITÉ DE GRÈVE

Depuis de nombreuses années, l'indemnité de grève n'a été ni revalorisée, ni indexée.

Pour cela, l'IRW-CGSP demande que l'indemnité de grève soit augmentée à 50 euros et soit soumise à l'index à l'instar de la cotisation.

CRÉATION D'UN SECTEUR « MINISTÈRES »

Afin de mieux coller aux réalités de notre état fédéral, mais aussi pour des raisons de facilité de fonctionnement et à l'instar d'« Overheidsdienst » au sein de la Vlig, l'IRW-CGSP reconnaît l'IRW-AMiO comme secteur « Ministères » au sein de l'IRW-CGSP.

RÉFORME DU PRÉCOMPTE IMMOBILIER

L'IRW-CGSP revendique une refonte globale et cohérente de la taxation immobilière de façon juste et équitable.

Le précompte immobilier est un impôt régional. S'il est perçu par la Région, sa base imposable est toutefois encore fixée par l'État fédéral (SPF Finances).

Il est inacceptable que les moyens nécessaires à la fixation et au contrôle du revenu cadastral ne soient pas mis en œuvre, le SPF Finances, continuant à ne plus affecter suffisamment de personnel et de moyens à ces services.

Pour l'IRW-CGSP, la base imposable doit être déterminée par le niveau de pouvoir qui a l'impôt concerné dans ses compétences, en l'occurrence la Région.

Il est par ailleurs injuste que le critère de cette base imposable réside dans une valeur locative fictive fixée au 1er janvier 1975.

La taxation doit reposer sur le revenu immobilier réel ou potentiel.

Les loyers perçus doivent en outre être pris en compte dans le cadre d'une fiscalisation globale des revenus.

Pour l'IRW-CGSP, tout ce qui a trait à la taxation immobilière doit être assumé par la Région afin d'assurer une égalité de traitement entre les propriétaires (fixation, contentieux, recouvrement, contrôles), la Région étant par ailleurs en charge de matières connexes (environnement, logement, …).

Il conviendrait par ailleurs d'aller plus loin en régionalisant également l'enregistrement, les successions et en étendant les missions du Comité d'acquisition à tous les actes afférents à des immeubles.

Le personnel du SPF Finances devra être transféré sur base volontaire et connaître la matière. Les programmes informatiques devront être prêts ainsi que les formations pour assurer une continuité du traitement des dossiers. Un service accessible à tous les citoyens devra être organisé de façon décentralisée. Un intérêt devra être porté à la mise en place d'une base de données qui devra être actualisée.

Stéphane Jaumonet,
Secrétaire fédéral du Secteur AMiO

MOTION DÉPOSÉE PAR LA COMMISSION JEUNES DE L'IRW-CGSP

Isolement, discrimination, stigmatisation, exclusion, privation de libertés, … Tant de termes qui définissent le quotidien des jeunes, de surcroît, accentués par la crise de la COVID.

Nous évoquions, il y a peu, la difficulté des jeunes s'inscrivant sur la voie de la vie professionnelle, qui partaient la fleur au fusil, en quête d'expérience professionnelle. La période que nous traversons ne fait qu'augmenter les inégalités, ce qui n'a pas pour but de réduire les embûches que les jeunes demandeurs d'emploi ou employés rencontreront sur leur chemin. Aujourd'hui, le jeune qui se voit octroyer un contrat précaire, type CDD, peut se considérer comme étant un privilégié. De même pour le jeune qui approche le marché de l'emploi avec sur le dos, un bagage scolaire digne de ce nom.

L'IRW-CGSP possède les leviers pour obtenir un accès optimal des jeunes à un enseignement de qualité et à l'emploi stable.

Les jeunes qui ont encore aujourd'hui cette chance de pouvoir compter sur le soutien de leurs parents, que ce soit pour l'hébergement, la mobilité, l'aide financière aux études, les soins de santé, mais encore… se font rares mais pire, se distinguent de manière si stigmatisante des jeunes qui n'ont cette opportunité, pour qui seul un solide système de sécurité sociale ou d'aide à l'action sociale peut réduire l'isolement des plus faibles et ce afin de ne pas tomber irrécupérablement dans l'exclusion. Les attaques à notre sécurité sociale se font de plus en plus nombreuses.

L'IRW-CGSP détient les leviers pour que soit garanti, une sécurité sociale et de l'action sociale forte et accessible à toutes et tous.

La digitalisation et le travail à distance rythment l'attirance des jeunes, génération 2.0, vers des méthodes de travail différentes. Cependant, le service public a besoin de tissu social pour exister d'une part et d'autre part, les coûts qui ne sont pas pris en charge par les employeurs sont souvent une charge insupportable pour les jeunes travailleurs qui font face à des enjeux financiers importants.

L'IRW-CGSP doit se saisir des leviers nécessaires pour s'assurer que les risques d'isolement et d'exclusion soient nuls.

L'évasion fiscale représente un préjudice de l'ordre de 172 milliards d'euros en 2019. En Belgique, la jeunesse fait souvent l'objet d'une variable d'ajustement budgétaire alors que la fraude fiscale (20 milliards d'euros en Belgique en 2010 déjà) domine le gouffre financier lors de l'élaboration des budgets. Il faut mettre fin à cette injustice.

L'IRW-CGSP a en son sein les leviers pour réclamer une vraie lutte contre la fraude fiscale.

La transition énergétique et la bienveillance à l'égard du climat sont une des principales préoccupations des jeunes. Il est évident qu'il est indispensable de garantir un environnement sain aux jeunes générations.

L'IRW-CGSP peut être constructive pour veiller aux services publics de qualité tout en tenant compte des paramètres énergétiques et environnementaux.

REVENDICATIONS – COMMISSION JEUNES IRW-CGSP

L'IRW-CGSP revendique l'accès pour tous à un enseignement de qualité et la stabilité de l'emploi.

L'IRW-CGSP revendique un système de sécurité social solide et pour tous.

L'IRW-CGSP considère que l'évolution technologique ne peut se faire au détriment des plus faibles.

L'IRW-CGSP revendique une réelle politique de lutte contre la fraude fiscale.

L'IRW-CGSP souhaite veiller à une transition énergétique saine et au respect du climat.

Anthony Derycke, Président de la Commission des Jeunes de l'IRW-CGSP

Régionalisme
Choix
Solidarité
Services publics
Combat
Persévérance
LA CITE MIROIR
Vaïa
REPARTIR À L'OFFENSIVE

Les Services Publics
plus que jamais à vos côtés

IRW CGSP

www.irwcgsp.be

WE MEDIA Membre de WeMedia

Trimestriel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB - Éditeur responsable : Patrick Lebrun - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11